

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 12 février 2018  
Séance du 5 février 2018

## B Motion - Dénomination d'une rue ou d'une place au nom de Simone Veil (1927-2017)

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, MM FREMINE, RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. FACCHINI

Pouvoir à :

M. SERTAIN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

- Rapport de présentation :

Monsieur Michaël SERTAIN, conseiller municipal, expose :

A la demande du groupe « Ensemble, défendons une certaine idée de Creil », il est demandé de nommer une rue ou place au nom de Simone Veil (1927-2017) afin d'honorer sa mémoire.

Simone Veil, cette femme née en 1927 au sein d'une famille juive, se verra déportée le 13 avril 1944, à l'âge de 16 ans, et seulement 15 jours après son arrestation à Nice, vers le camp de la mort d'Auschwitz-Birkenau après avoir transité par le camp de Drancy. Elle survivra à l'horreur de la solution finale nazie et de la shoah en mentant sur son âge à l'arrivée du train mais elle y perdra son père, sa mère et son frère.

De retour en France elle entame des études de droit et de sciences politiques qui la conduisent à passer avec succès le concours de la magistrature en 1956 et devient haut fonctionnaire dans l'administration pénitentiaire au ministère de la justice en charge des affaires judiciaires. Elle passe en 1964 aux affaires civiles. En 1969, elle entre au cabinet du ministre de la Justice. Membre du Syndicat de la magistrature, elle devient en 1970 la première femme secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

En 1974, elle est nommée ministre de la Santé par le président Valéry Giscard d'Estaing, et se charge de faire adopter la loi dépénalisant le recours par une femme à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), loi qui sera ensuite couramment désignée comme la « loi Veil ». Elle sera dès lors identifiée comme une figure de la lutte contre la discrimination des femmes en France.

# maintenant !

En 1979, elle est la première femme élue présidente du parlement européen. Elle est considérée comme l'une des promotrices de la réconciliation franco-allemande et de la construction européenne. En 1993, elle est ministre d'État, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville, puis siège au Conseil constitutionnel de 1998 à 2007, avant d'être élue à l'Académie française en 2008.

Plusieurs fois ministre, députée européenne, présidente du parlement européen, membre du conseil constitutionnel, présidente de la Fondation pour la mémoire de la Shoah, Grand officier de l'ordre national de la Légion d'honneur, Grand croix de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre national du Mérite, etc.

Toutes ces distinctions pour une seule personne, une seule femme, au parcours exceptionnel au service de la France, des français et de l'Europe.

Il vous est proposé :

- d'adopter cette motion ;
- de proposer la nomination d'une rue ou d'une place au nom de Simone Veil (1927-2017).

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 15/02/2018  
Reçu en préfecture le 15/02/2018  
Affiché le 13/02/2018  
ID : 060-216001743-20180212-DLRG18021200B-DE

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu le courrier du groupe « Ensemble, défendons une certaine idée de Creil » en date du 9 janvier 2018,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 5 février 2018,  
Considérant les distinctions reçues par la ville de Creil par le Conseil de l'Europe,  
Considérant également les jumelages avec le district de Pendle en Grande-Bretagne depuis 1974, la ville de Marl en Allemagne depuis 1975 et la ville de Chorzow en Pologne depuis 2006,  
Considérant enfin, les travaux en cours et à venir qui verront l'ouverture de nouvelle voie ou de nouvelle place,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39      Pour : 39      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'adopter cette motion.

**Article 2** : de nommer une rue ou une place au nom de Simone Veil (1927-2017) afin d'honorer sa mémoire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **13 FEV. 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 15.02.18.  
et publication ou notification le 15.02.18.  
affiché le 13.02.18.  
CREIL, le 15.02.2018.

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise  
  


Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/02/2018

Reçu en préfecture le 15/02/2018

Affiché le 13/02/2018

**SLO**

ID : 060-216001743-20180212-DLRG18021200B-DE

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 juin 1978  
relative à l'accès aux documents administratifs et de la loi n° 78-17 du  
6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases de  
données.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 juin 1978  
relative à l'accès aux documents administratifs et de la loi n° 78-17 du  
6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases de  
données.